

PREFECTURE DE LA CHARENTE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AGRANDISSEMENT D'UNE SUPERFICIE COMPLEMENTAIRE DE 3000 M2 DU  
CIMETIERE DES GRANDS MAISONS SUR LA COMMUNE DE JARNAC,  
COTE ROUTE DE JULIENNE

Par arrêté en date du 27 mai 2013, la Préfète de la Charente a prescrit, conformément à la réglementation en vigueur, l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 31 jours en vue d'autoriser l'agrandissement d'une superficie complémentaire de 3000 m<sup>2</sup> du cimetière des Grands Maisons sur la commune de JARNAC, côté route de Julienne.

Le maître d'ouvrage est la ville de JARNAC, Hôtel de Ville, Place Jean Jaurès JARNAC (16200). Toute personne pourra demander des informations sur le dossier au numéro de téléphone suivant : 05-45-81-08-11

L'enquête publique sera ouverte pendant une durée de 31 jours consécutifs soit du lundi 24 juin 2013 au mercredi 24 juillet 2013 inclus.

La Présidente du Tribunal Administratif de POITIERS a désigné, pour conduire cette enquête publique, Monsieur Jean-Marie CARREAU, consultant en assurance qualité en retraite, commissaire enquêteur titulaire et Madame Françoise LEBOEUF, coordinatrice à l'association pour le développement des soins palliatifs de la Charente, en qualité de commissaire enquêteur suppléant en cas d'empêchement du titulaire.

Pendant cette période, le dossier d'enquête, comprenant notamment une évaluation des incidences Natura 2000 et l'avis de l'hydrogéologue, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera déposé en mairie de JARNAC.

Le public pourra, dans ces lieux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet. Les observations pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur Monsieur Jean-Marie CARREAU à la mairie de JARNAC (16200).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie aux jours et heures suivants :

Lundi 24 juin 2013 de 14 h à 17 h  
Samedi 6 juillet 2013 de 9 h à 12 h  
Mercredi 24 juillet 2013 de 14 h à 17 h

Toute personne pourra obtenir communication du dossier, sur demande et à ses frais, pendant toute la durée de l'enquête, auprès des services de la préfecture (Direction des collectivités locales et des procédures environnementales - Bureau de l'Utilité Publique et des Procédures Environnementales, 7-9 rue de la préfecture, CS 92301, 16023 ANGOULÊME CEDEX).

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Charente, à la sous-préfecture de Cognac et à la mairie précitée.

Ils seront publiés sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.charente.gouv.fr](http://www.charente.gouv.fr) (rubrique Politiques publiques - Environnement- enquêtes publiques et autorisations) et mis à la disposition du public pendant un an.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra en demander communication.

A l'issue de l'enquête publique, le dossier sera examiné par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques qui émettra un avis. Si cet avis est favorable, le préfet pourra prononcer l'autorisation ou le refus de l'extension du cimetière de Jarnac.